

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 33 (1971)
Heft: 1

Rubrik: La page de la prévention des accidents

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La page de la prévention des accidents

Electrocution de vaches dans l'étable

La rupture, la chute ou l'entrée en contact (l'un avec l'autre) de fils de lignes électriques aériennes lors d'orages, de rafales et de fortes chutes de neige, par exemple, peut avoir pour conséquence de mettre sous de dangereuses tensions les conduites d'eau métalliques et les abreuvoirs automatiques qu'elles alimentent ainsi que des mangeoires métalliques.

Tout dernièrement, quatre vaches ont péri de cette manière en Suisse centrale. L'Inspectorat fédéral des installations électriques à courant fort, qui procéda à une enquête à ce propos, a fait notamment les constatations suivantes:

«Cet accident aurait pu être évité si l'installation d'abreuvoirs automatiques en question avait été isolée du réseau des conduites métalliques à eau du bâtiment. Une telle isolation se fait en intercalant un manchon en matière plastique rigide de 50 cm de long (raccord isolant) dans la conduite d'amenée d'eau.»

On connaît aussi de nombreux cas où des vaches laitières ont été mortellement électrocutées parce que la mangeoire en métal se trouvait accidentellement sous une tension électrique élevée. Dans d'autres cas, des vaches portantes électrisées ont mis bas des veaux morts-nés.

Etant donné que le conducteur électrique neutre du réseau de distribution local est généralement raccordé aux conduites métalliques à eau, des défectuosités dans ce fil électrique peuvent mettre sous tension les conduites en question. Rappelons à ce propos qu'il suffit d'une tension de seulement 20 à 30 volts pour tuer un animal. C'est pourquoi certains pays, notamment l'Allemagne, prescrivent qu'une tension de contact supérieure à 24 volts ne doit pas pouvoir se produire dans un conducteur neutre.

Certaines mesures de précaution doivent être prises pour prévenir les accidents et les dégâts que pourrait provoquer le courant électrique par l'intermédiaire des mangeoires métalliques ainsi que des conduites métalliques et des abreuvoirs automatiques qu'elles alimentent.

Aussi doit-on recommander instamment aux services publics, aux professionnels et aux agriculteurs de se procurer la feuille de recommandations M 6, intitulée «L'électricité dans l'exploitation agricole», qui a été publiée par le Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture, à Brougg. En tenant compte de ces recommandations, ils contribueront à éviter les dangereux effets du courant électrique en cas de défectuosités dans les conducteurs. Dans des cas spéciaux, les services de contrôle (Inspectorat fédéral des installations électriques à courant fort, centrale électrique, société de distribution d'électricité, services industriels) peuvent aussi prescrire d'autres mesures de sécurité.

Il suffit d'envoyer 60 cts en timbres-poste au Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture, case postale 125, 5200 Brougg, pour obtenir la feuille de recommandations dont il s'agit.

Service consultatif pour la prévention
des accidents dans l'agriculture
Brougg

Inspectorat fédéral des
installations électriques à courant fort
Zurich

Centre de cours romand de l'ASETA à Grange-Verney sur Moudon

Cours prévus pour l'hiver 1970/1971

Cours de soudure électrique (M 2)

8 au 10 mars 1971

Cours de soudure autogène (M 3)

4 au 6 mars 1971

Cours rapide sur les tracteurs (S 3)

22 au 24 février 1971

Cours du 2ème degré sur la remise en état des tracteurs agricoles à moteur Diesel (AR3)

8 au 13 février 1971

Cours du 1er degré sur l'entretien et le fonctionnement des machines agricoles (A 1)

15 au 20 février 1971

Cours sur l'équipement électrique des tracteurs agricoles (E 1)

4 au 6 février 1971

Cours sur le fonctionnement et la remise en état des ramasseuses-presses à fourrages (A 7)

18 au 19 février 1971

Cours sur l'entretien, le fonctionnement et le dépannage des moissonneuses-batteuses (A6)

1 au 3 mars 1971

Prière de demander les programmes avec tous détails utiles à l'

► **Administration de l'Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Verney, 1510 Moudon**
Tél. (021) 95 15 21.

ASSOCIATION SUISSE
POUR L'EQUIPEMENT TECHNIQUE DE L'AGRICULTURE - ASETA
(Anciennement Association suisse de propriétaires de tracteurs)